

de l'arithmétique, simples et composés, fractions et règles de trois. Il faut avoir au moins 16 ans. Nous disons à la rigueur, car on préférerait celui dont l'esprit aurait été cultivé par de plus fortes études, supposé que, d'ailleurs, il offrit les mêmes garanties de talents, de bon caractère et d'amour du travail surtout. Un jeune homme placé dans de telles conditions apprendra toujours bien plus vite qu'un autre possédant seulement une simple instruction primaire.

« Nous croyons savoir que, pour de bonnes raisons, la Chambre ne s'opposerait pas à ce qu'une bourse fut divisée en deux.

« Les bourses devraient pouvoir être retirées en tout temps si les titulaires venaient à démeriter. La Chambre trouvera sans doute à propos de faire une règle à ce sujet.

« Comme chacun des 20 districts judiciaires a droit à l'une de ces bourses, il n'y a pas de paroisse si petite, ni de village si pauvre ou si éloigné des grands centres, qui ne puisse prétendre à l'honneur d'envoyer un sujet à l'une de ces deux écoles. La chambre d'agriculture ne pouvait pas faire un acte plus équitable, puisque, représentant elle-même les intérêts agricoles de tout le Bas-Canada, elle offre un droit égal à toute sa population, sans distinction d'origine, ni de localité. »

Le Calendrier de l'Instruction Publique.

Nous adressons à nos lecteurs, avec les souhaits qui, pour être d'usage, n'en sont pas moins sincères, notre calendrier, que nous avons considérablement augmenté en y ajoutant des renseignements sur les Bureaux d'Examineurs, les Ecoles Normales, etc. Nous donnons, en même temps, la table et le couvert du volume de l'année 1863. Nous recommandons particulièrement l'usage du calendrier aux personnes chargées du fonctionnement de la loi des écoles, ou qui y prennent un intérêt direct. Un coup d'œil jeté à temps sur ses colonnes peut épargner bien des démarches, quelquefois même bien des dépenses.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur BOIVIN, pour l'année 1861.

COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

(Suite.)

Voulons-nous avoir des instituteurs qui remplissent leurs devoirs avec contentement ? entourons-les de tout le respect, de toute l'affection qu'ils méritent pour les services importants qu'il rendent à la jeunesse du pays.

État sommaire de l'éducation dans chaque municipalité du comté de Charlevoix :

1. *St. Fidèle.*—A trois écoles en activité, et toutes dirigées par des institutrices habiles.

Les maisons d'école sont malheureusement dans un mauvais état et manquent du matériel nécessaire ; cet état de choses n'est que la conséquence d'une dette contractée par la commission, il y a quelques années, et qui maintenant est presque éteinte. J'ose espérer qu'avec des finances plus en ordre, on pourra s'occuper de la réparation des maisons.

2. *Malbat.*—Des difficultés entre les contribuables, au sujet du choix de deux sites d'école, ont longtemps entravé la marche des affaires scolaires dans cette municipalité. Maintenant qu'elles sont réglées, les choses vont prendre une autre tournure. Il y a sept écoles en activité dans cette municipalité, dont six sous contrôle et une indépendante. L'école modèle est sous la direction d'un maître capable, M. Octave Martin, qui enseigne avec assez de succès l'anglais, le français, ainsi que toutes les branches requises par la loi pour une école modèle. Il est, cependant, à regretter que M. Martin ait retardé jusqu'à présent d'adopter l'enseignement moni-

torial ; avec un aussi grand nombre d'élèves, ses progrès eussent été plus rapides.

L'école des filles fait peu de progrès ; j'ai cru cependant m'apercevoir, à ma dernière visite, qu'il y avait une meilleure discipline et plus de zèle de la part de la maîtresse. Le résultat de mes visites dans les autres écoles a été assez satisfaisant ; mais je dois mentionner ici particulièrement l'école tenue par Mlle. Marie Pacaud, tant pour sa bonne discipline que pour les progrès rapides qu'elle fait faire à ses élèves. Une nouvelle maison d'éducation est en construction : toutes les autres maisons sont dans un état convenable et pourvues d'un assez bon matériel.

Les finances de la corporation sont prospères.

3. *St. Agnès.*—Avant, lors de ma visite, quatre écoles en opération, toutes dirigées par des institutrices. Depuis cette époque, et sur ma recommandation, une d'elles a été congédiée à cause de son incapacité absolue. Les élèves ont fait des progrès satisfaisants dans deux de ces écoles. Il s'est élevé une grande difficulté dans cette municipalité, entre les contribuables et les commissaires d'un côté, et le secrétaire-trésorier de l'autre, au sujet des comptes de la corporation que le secrétaire était incapable de rendre. Je suis parvenu, non sans peine, à les débrouiller, et, par là, à rétablir l'harmonie.

Par cette reddition, les commissaires se trouvent à avoir une dette passive de \$200.00 ; mais, en augmentant la cotisation comme ils l'ont fait, cette dette sera bientôt éteinte.

4. *St. Irénée.*—Petite municipalité qui compte deux écoles élémentaires et une école modèle.

L'école modèle, établie en juillet dernier, grâce au zèle de M. l'abbé Mailley, est sous la direction d'une jeune institutrice formée à l'école normale Laval. Comme cette école, lors de ma visite, n'était en activité que depuis quelques jours, je ne puis rien en dire. L'école du second arrondissement est dirigée par une maîtresse habile, et les élèves font des progrès satisfaisants. Je ne puis, malheureusement, en dire autant de celle du troisième ; car cette institutrice est peu instruite et manque absolument de pratique. Les affaires monétaires sont prospères et bien administrées.

5. *Eboulements.*—Cette municipalité, outre une école indépendante, possède 5 écoles élémentaires et une modeste.

L'école modèle est, sans contredit, une des meilleures de mon district : elle est toujours sous la direction de M. Cléophas Côté. Cette école, qui ne compte que trois années d'existence, a déjà formé des jeunes gens qui ont subi avec avantage, devant le bureau des examinateurs de Québec, l'examen pour un brevet d'école élémentaire ; ils enseignent dans la municipalité et prendront, j'en suis certain, la méthode de l'excellent maître qui les a formés. L'école des filles, toujours dirigée par Mlle. Boudreau, fait aussi les plus grands progrès.

Je suis satisfait de la manière dont sont dirigées les autres écoles élémentaires ; mais je regrette d'avoir à dire que l'une d'elles manque du matériel nécessaire.

Les commissaires d'école ont retiré presque tous les arrérages qui leur étaient dus, et j'ai la satisfaction de constater que leurs affaires monétaires sont maintenant dans un état prospère.

6. *Settrington.*—Cette municipalité est nouvelle et pauvre ; une seule école, qui ne suffit pas aux besoins de la population, y est en activité ; et, jusqu'à présent, on s'est toujours opposé à l'établissement de la cotisation, seul moyen d'avoir d'autres écoles.

7. *St. Urbain.*—A quatre écoles en opération, trois sous contrôle et une indépendante.

M. Onésime Larouche dirige toujours, avec succès, l'école du premier arrondissement. Bien que l'institutrice qui dirige celle du second me paraisse dévouée, ses élèves font cependant peu de progrès, parce que la plupart manquent de livres, papier, etc.

L'institutrice du no. 3 s'acquitte de ses devoirs à la satisfaction des contribuables de cet arrondissement.

En général, je suis satisfait de l'état des choses dans cette municipalité, qui construit actuellement une nouvelle église ; ce qui ne l'empêche pas, malgré la gêne où elle se trouve, de faire encore honneur à ses affaires scolaires.

(À continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, novembre et décembre, 1863.

FIGUER : La Terre et les Mers, 1 vol. in-8, Hachette.

C'est un volume de plus ajouté à la charmante collection que le compilateur de *l'Année Scientifique* a entrepris de publier pour vulgariser la